

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	13 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 » 55 » soir.	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 h. 47 »	5 » 45 » »	7 » 49 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	—	4 » 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 23 Août.

Ainsi que nous le faisons prévoir hier, les scrutins de ballottage ont accru, d'une vingtaine environ, le nombre des sièges gagnés par les républicains dans les élections du 12 août. Il nous faut espérer maintenant que les élus ne vont pas s'endormir sur leur victoire, mais se mettre aussitôt à l'œuvre et justifier la confiance de leurs électeurs.

Ce n'est point, en effet, avec des phrases que l'on fait de l'administration, mais avec du travail, de l'étude et principalement du sens pratique.

Il est à remarquer, et il faut d'ailleurs s'en féliciter, que, dans la plupart des professions de foi, les questions d'affaires l'emportent généralement sur la politique proprement dite; la bonne politique n'y perdra cependant rien puisqu'elle ne doit être autre chose que la bonne administration de affaires du pays.

C'est ainsi que l'entendait l'illustre orateur, trop prématurément enlevé à la France.

Dans une lettre qui eut un grand retentissement, M. Gambetta traçait tout un programme d'action à l'adresse des conseillers généraux, qui, aujourd'hui comme alors, se trouve plein d'actualité.

Dans notre dernier numéro, nous en avons donné quelques extraits. Nous croyons utile de les reproduire :

« Je concentrerais tous mes efforts sur le

terrain de l'administration et des intérêts locaux. Je me considérerais comme l'homme d'affaires de mes commettants. »

Tel est bien, en effet, le rôle d'un conseiller général soucieux de remplir consciencieusement son mandat.

Le grand orateur ajoute :

« Nos élus doivent demander et faire eux-mêmes des enquêtes approfondies sur l'état de la population, son développement, son bien-être, ses ressources, ses misères.

» Ils doivent s'enquérir de l'état des routes et des chemins, des rivières et des canaux, et dresser une statistique de tous les moyens de communication que le département possède ou réclame; en un mot, je voudrais qu'à force de travail et de zèle nos édiles ouvrirent une enquête approfondie sur le département, qui permettrait de voir l'état vrai de ses ressources et de ses besoins. »

Puis il poursuit encore :

« Une telle investigation, quelque laborieuse qu'elle paraisse, s'impose aux conseils généraux. »

On ne saurait exprimer d'une façon plus claire et plus précise les devoirs et les obligations qui incombent à tout conseiller général.

Enfin, l'illustre tribun termine sa lettre par cette réflexion :

« Les populations au milieu desquelles se produisent ces efforts se rapprocheront de plus en plus de vous. En vous voyant soucieux de ses affaires, jaloux de ses droits, le peuple saura faire justice des calomnies et des redites dont le parti républicain est poursuivi par ses adversaires de mauvaise foi. »

Il serait à souhaiter, en effet, que nos représentants aux assemblées départementales s'inspirassent de ces sages avis par une

excellente gestion des intérêts du pays; nos conseillers généraux prendraient l'importance qui leur est due et deviendraient comme une pépinière d'hommes dévoués tout à la fois à nos institutions et au bonheur de la France.

Résultat des élections

Paris, 20 août.

Voici le résultat complet du scrutin de ballottage pour les élections des conseils généraux : Républicains élus, 115; conservateurs, 25. Au total, 1,112 républicains sont élus et 431 conservateurs.

Dans le renouvellement des conseils généraux, les républicains gagnent 133 sièges. Actuellement, les conseils généraux se composent de 1,976 républicains et 861 conservateurs non compris le département de la Seine et de l'Algérie.

Les républicains gagnent la majorité dans sept départements : la Corse, la Dordogne, la Lozère, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Tarn et la Vienne. Ils perdent la majorité à Belfort. Ils la possèdent actuellement dans 80 départements sur 88. Les départements conservés par les conservateurs sont : la Charente, les Côtes-du-Nord, l'Eure, le Gers, l'Indre, la Loire-Inférieure, le Morbihan et la Vendée.

Dans les Basses-Pyrénées, les deux partis ont chacun 20 sièges.

Dans les Bouches-du-Rhône, les conservateurs ne sont plus représentés.

Dans la Drôme et les Hautes-Alpes, ils conservent seulement un siège.

d'une façon odieuse. Son père lui avait dit ce qu'il fallait redouter des hommes.

L'attitude du grand-duc, sa voix mordante, son regard surtout, qui changeait d'expression et pesait sur elle d'une façon inquiétante, tout l'avertit du danger qu'elle courait.

Se levant frémissante, elle se placa devant lui; joignant les mains, elle dit d'une voix pleine de larmes :

— Non, vous ne croyez pas, vous ne pouvez pas croire ce que vous venez de dire, Monseigneur. Vous me faites payer bien cher les paroles que j'ai prononcées sur la comtesse.

Est-il possible que je sois si cruellement punie !

Vous dites que je sais feindre ? C'est faux ! C'est cruel !

Hélas ! si j'avais su feindre, mon amour eût été enfermé en mon cœur, et vous n'auriez pas la cruelle satisfaction de me torturer.

Il répondit hautain :

— Pourquoi serais-je indulgent vis-à-vis de vous ? vous ne l'êtes pour personne.

Elle était haletante.

— Ecoutez, Monseigneur, vous ne croyez pas ce que vous venez de dire. Si vous aviez sur moi cette terrible opinion, vous ne seriez pas ici, cherchant à me persuader.

Un éclair fauve traversa les yeux du grand-duc; il se pencha sur elle.

— Je vous ai dit que je vous aimais. L'a-

Revue des Journaux

La Paix :

La Paix apprécie de la sorte, les devoirs des conseils généraux :

Les conseils généraux resteront dans la voie où ils sont entrés il y a douze ans. Ils continueront à se préoccuper des besoins de leurs commettants; ils s'efforceront de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de tous, les ressources de leurs départements, ils sépareront l'administration de la politique proprement dite, sans rien négliger de leurs devoirs envers le parti républicain.

La République française :

La République française s'occupe de la révision de la Constitution :

Il est très certain que le rapporteur de l'Union républicaine du Sénat, que la majorité du Parlement que le gouvernement de la République veulent entourer ce grand acte de toutes les précautions qu'indiquera l'expérience politique.

Il est bien difficile d'admettre que les députés et les sénateurs en exercice se résigneront à disparaître pour faire place à une constituante ou accepteront de siéger simultanément avec une troisième assemblée, chargée spécialement de réviser la Constitution.

C'est donc par un congrès et dans les conditions prévues par la Constitution qu'il faut arriver à la révision.

Le Journal des Débats :

Dans l'application de la loi sur la réforme judiciaire, les Débats estime que la politique jouera infailliblement son rôle dans la réorganisation qui se prépare; elle le jouera dans la distinction qui sera faite entre les magistrats éliminés; elle le jouera encore dans les choix nouveaux qui s'imposeront au garde des sceaux. Ces choix seront excellents, nous le voulons croire; mais, par la force des choses, ils seront des choix politiques, et, bon gré, mal gré, la politique siégera désormais dans les prétoires. »

mour ne se commande pas.

Eperdue, elle le repoussa du geste.

— Je ne veux pas de l'amour que vous m'offrez; ce n'est pas ainsi que je le comprends. Tel que vous me le présentez, il est une insulte. Je le repousse de toutes les forces de mon âme.

Elle se tordait les mains dans un élan de désespoir.

— Ah! je ne veux plus souffrir ce que je souffre! Si je m'écoutais, j'irais me jeter à l'eau, en finir avec l'existence. Je ne crains pas la mort, elle serait la bienvenue!

Mon cœur n'a battu que pour vous, Monseigneur! Et c'est vous qui me frappez si cruellement.

Vous voulez faire de moi une esclave? Je vous le répète, j'aime mieux mourir.

Tuez-moi si vous le voulez, mais je ne souscrirai pas aux conditions que vous m'imposez.

Elle retomba sur le banc, renversée sur le dossier, se cachant la tête de ses bras repliés. De violents sanglots soulevaient sa poitrine; elle faisait mal à voir.

Il la laissa pleurer longtemps. Son chagrin était si profond, qu'aucune parole n'aurait pu la calmer. Le grand-duc voulait que la blessure s'envenimât avant de lui dire quoi que ce soit.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 23 Août 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

— Vous n'admettez pas qu'une femme puisse s'évanouir; j'ai le droit de douter de l'émotion que vous avez ressentie.

Qui sait, après tout ? c'était peut-être une comédie !

Diane le regarda, les yeux chargés d'éclairs, et d'une voix sourde :

— C'est indigne ! laissez-moi, je ne veux plus vous entendre. Un gentilhomme ne tourmente pas une femme ainsi.

Elle se leva toute droite. Il lui prit le bras, le serrant à lui faire mal.

Elle pâlit et fut forcée de se rasseoir. Le regard d'Alexis ne la quittait pas.

Sentant faiblir son énergie, il redoubla de hauteur, de dédain écrasant.

Il fut impitoyable, lui disant :

— Vous m'écoutez jusqu'au bout. Souvenez-vous de la douleur dont vous avez été saisie en vous voyant seule, enfermée avec moi.

Que vous étiez belle ainsi !

J'avais devant les yeux une statue vivante ! Cessez donc d'accuser la comtesse de Meung. C'est une enfant dans l'art de feindre, à côté de vous.

C'est vous qu'il faut admirer. C'est vous qu'il faut applaudir.

Les femmes, suivant vous, ne perdent connaissance que volontairement. Que ne l'ai-je su plus tôt ? Mon respect eût été moins profond !

Il devenait de l'enfantillage, avouez-le, puisque vous n'étiez pas sincère.

Il la dévisageait de son regard moqueur.

— Ma parole ! on n'est pas plus savante, ni plus hardie !

Ainsi, lorsque je comptais les battements de votre cœur, placé si près du mien, cherchant à étouffer l'émotion qui m'envahissait, vous calculiez peut-être ce que votre évanouissement vous rapporterait d'hommages.

Et vous voulez m'échapper aujourd'hui.

Après m'avoir affolé d'amour, vous voulez partir, en me remerciant du service que je vous ai rendu !

Vous me prenez pour un naïf, Mademoiselle Salviati.

Vous m'appartenez, puisque vous avez consenti à rester dans mes bras, n'étant pas évanouie.

Je vous défie, sachant ce que je sais, d'oser lever les yeux, en ma présence, sur un homme, quel qu'il soit.

Diane, frappée au cœur, écoutait, les yeux hagards. Elle comprenait qu'on l'insultait

Le Temps :

Le Temps traite de la liberté individuelle et de la liberté politique :

L'aptitude d'un pays à jouir de la liberté politique se mesure au souci qu'a ce pays de la liberté individuelle.

Nous sommes de tous les peuples celui qui parle le plus volontiers de liberté. Le sentiment est-il aussi profondément gravé dans nos cœurs? Eprouvons-nous, comme l'éprouveraient les Anglais, l'horreur violente de toute atteinte portée au principe même quand nous n'en sommes pas les victimes directes?

Non, nous ne sommes pas encore parvenus au point où en sont nos voisins d'outre-Manche, et c'est pour cela que la liberté, quoique répandue à profusion dans ce pays, n'y a pas encore poussé d'aussi vigoureuses racines qu'en Angleterre.

Le Daily-Telegraph :

Dans un article relatif à l'expédition française au Tonkin, le Daily-Telegraph exprime l'opinion que les opérations dirigées contre Hué forceront le gouvernement chinois à adopter un parti définitif.

Le même journal fait ressortir les difficultés que l'amiral Courbet est menacé de rencontrer devant Hué, dont la citadelle a été construite, au siècle dernier, par des officiers français sur le modèle de celle de Strasbourg.

D'un autre côté, le récit du Standard, qui est loin de donner une haute idée de l'ennemi auquel nous avons affaire, n'a pas encore été confirmé par les télégrammes officiels de Saïgon. Ce retard est assez inexplicable. L'opinion doit éprouver quelque peine à comprendre que des particuliers disposent de moyens de communication plus rapides que l'état-major des troupes opérant au Tonkin, et les autorités françaises à Saïgon.

La République française :

Une dernière fois occupons-nous de l'affaire Boland :

La République française, annonçant l'expulsion, dit que la déplaisante farce jouée par le puffiste belge, ne pouvait avoir que ce dénouement.

La mesure d'expulsion devait être prise, non parce que le gouvernement était mis chaque jour au défi, par la presse intransigeante, de toucher Boland, mais un scandale de la nature de celui qu'a soulevé ce personnage est un de ces faits qu'un gouvernement ne saurait tolérer.

La Justice :

La Justice affecte de rire des opportunistes et cherche à tourner la chose en plaisanterie :

M. Waldeck-Rousseau a découvert dans ce Boland, conspué par tout le monde, maltraité dans tous les journaux, un danger public.

Et voilà qu'on met en œuvre contre ce pauvre sire la loi de 1849 contre les étrangers.

On demeure stupéfait.

Boland traité comme ces réfugiés politiques que leur pays pourchasse d'une frontière à l'autre, avec le concours bienveillant de la diplomatie! La France proclamant qu'elle ne peut plus vivre en sûreté, tant que Boland sera sur le territoire!

On lit dans le Parlement :

Depuis trois semaines, certains journaux publient d'effrayantes révélations sur le complot royaliste qui, sans la vigilance de quelques citoyens, allait couvrir de ruines et de sang une partie du territoire. La République radicale surtout, on l'a pu voir par quelques citations que nous en avons faites, s'est signalée par son zèle; elle s'est vouée à la mission de découvrir les coupables et de signaler leurs initiales à la sagacité du gouvernement. Sans souci des poignards, elle s'est attachée aux pas des royalistes et, après une série de manœuvres savantes à rendre jaloux les émules de M. Lecoq, elle est parvenue à saisir tous les fils de cette sombre intrigue. Des preuves, elle en a à profusion. Voici d'abord la reproduction exacte des signes de ralliement adoptés par les conjurés; voici ensuite le fac-similé authentique des brevets d'officiers délivrés au nom du roi. Comment le doute ne disparaîtrait-il pas devant des preuves aussi péremptoires? Au surplus, on peut toucher, les pièces à convictions étant à la disposition de tous dans les bureaux du journal. Doutez-vous encore? On vous donne l'énumération exacte de toutes les communes où sont déposées les armes et les munitions de guerre. Ces dépôts sont au nombre de quinze. On en reproduit le plan lithographié. Jamais, comme on le voit, complot n'a été plus avéré, plus patent et plus palpable. Nous qui, au début, avions quelques doutes sur la réalité de la conjuration, nous devons faire l'aveu que nous avons été désarmés par tant de preuves répétées.

Mais voici que des journaux non moins bien informés réduisent à une simple mystification l'histoire de ce grand complot. Tout cet échafaudage a, nous disent-ils, été élevé par un novelliste inventif qui s'en faisait des rentes. Cet homme ingénieux aurait profité de ses relations avec la préfecture de police pour offrir, moyennant finances, de mettre le gouvernement sur la trace d'un formidable complot royaliste. On convint du prix, et le révélateur se mit en campagne. Ses investigations ne furent pas longues. Il avait toutes les pièces sous la main, puisque c'est lui qui les fabriquait. De temps à autre, il revenait de ses dangereuses expéditions entreprises dans l'Ouest, et, comme pièces à l'appui, il rapportait des plans de dépôt d'armes, des brevets, des signes de ralliement. Le plus curieux de l'affaire, c'est que l'administration, avec une touchante naïveté, achetait ces pièces à beaux deniers comptant, et complétait leur inventeur sur sa sagacité, sa pénétration et son dévouement à la République. Ce manège dura longtemps. Mais un beau jour, l'homme de confiance de la préfecture, comptant trop sur la crédulité administrative, força la note et fut cassé aux gages. Il lui restait le double du dossier dont il avait su si bien tirer parti; c'est ce double qui, reproduit par la République radicale, a semé l'épouvante dans les esprits. Voilà du moins ce qu'affirment, avec un grand luxe de détails et d'affirmations catégoriques, les journaux dont nous parlons.

Que doit-on croire au milieu de ces renseignements si contradictoires? Le gouvernement a-t-il été trompé, et la République radicale mystifiée? Cela est possible. D'autre part, le démenti provient-il de gens disposés à s'amuser aux dépens de leurs confères? Cela se peut aussi. Avec les habitudes nouvelles qui malheureusement tendent à s'acclimater dans la presse parisienne, on ne sait guère plus que croire et de quoi douter. Naguère, un journal publiait, sous la signature d'un ministre actuel, des vers à la gloire de Napoléon III. Comme après tout la chose n'avait rien d'absolument invraisemblable, d'autres journaux s'empressèrent de reproduire cette poésie ministérielle. Le premier journal de déclarer alors qu'il s'était amusé aux dépens du ministre et que les vers étaient dus à la verve d'un de ses rédacteurs. Nous ne disons pas que la plaisanterie ne soit pas spirituelle; mais, nous le répétons, avec ce système qui fait de toute l'année un premier avril, comment distinguer un complot vrai d'un complot fantaisiste? Dans toute cette affaire, nous serions assez portés à croire qu'une seule chose est vraie: la gratification de 10,000 fr. donnée par la préfecture de police; elle est en tous cas vraisemblable.

Informations

M. le général Thibaudin, ministre de la guerre, est arrivé aujourd'hui à Paris, venant de Belfort.

On annonce la mort de M. Bernard, sénateur de Meurthe-Moselle.

Plusieurs journaux annoncent que M. Tricon, doit quitter Pékin, parce qu'il craint d'être expulsé aussitôt que le gouvernement chinois aura connaissance du bombardement de Hué.

D'après nos renseignements cette nouvelle est matériellement inexacte, car M. Tricon, n'est jamais allé à Pékin. Les négociations qu'il a poursuivies récemment avec les délégations du gouvernement chinois ont eu lieu à Shanghai, et M. Tricon est encore dans cette dernière ville.

Ce qui est vrai, c'est que M. Tricon est sur le point de quitter Shanghai pour se rendre au Japon où il installera M. Sienkiewicz. Il est probable qu'il reviendra directement en France.

Prendront place sur la Naïade, à destination de la station navale de la mer des Indes :

48 apprentis marins; 108 caporaux et soldats d'infanterie de marine; MM. Hognet, capitaine; de Lafaye, lieutenant; Marmet, sous-lieutenant, Pilot, adjudant; Frionnet, sergent major.

M. le capitaine de vaisseau, Vignes, nommé

directeur du personnel au ministère de la marine et des colonies, par décision présidentielle du 11 août 1883, a été placé hors cadres, tout en conservant son rang sur la liste d'ancienneté de son grade, par application des dispositions de l'art. 8 du décret du 5 juillet 1875.

LE PRINCE DE JOINVILLE.

M. le vice-amiral prince de Joinville a été admis, à compter du 14 août 1883, dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, par application de l'article 3 de la loi du 17 juin 1841 et de l'article 1^{er} de la loi du 28 mai 1853.

Le prince de Joinville est atteint par la limite d'âge car il a eu ses soixante-cinq ans le 14 août dernier.

Le prince de Joinville est entré au service en 1831, a été nommé aspirant en 1834, enseigne de vaisseau en 1835, lieutenant de vaisseau en 1836, capitaine de frégate en 1838, capitaine de vaisseau en 1839, contre-amiral, en 1843 et vice-amiral en 1844. Le prince de Joinville était le doyen des officiers généraux de la marine. Depuis sa réintégration dans les cadres, il n'avait rempli aucune fonction active et était considéré comme hors cadres.

On annonce que M. Boland, avant de quitter les Charmettes, aurait adressée à M. le ministre de l'intérieur une protestation des plus vives contre la mesure d'expulsion dont il vient d'être l'objet.

Nous croyons savoir, d'après des renseignements certains, que quelques-uns des chefs de la police italienne sont arrivés à Paris depuis quelques jours, et se sont mis à la recherche de plusieurs de leurs nationaux qui, paraîtrait-il, ourdissent un complot contre la vie du roi.

Plusieurs indices ont déjà permis de se mettre sur la trace des conspirateurs qui seraient affiliés à une société internationale dont on a annoncé l'existence à Paris.

Les renseignements à ce sujet sont précis.

Un journal spécialement adressé à la jeunesse des écoles pour l'enseignement militaire, paraîtra à Paris, le 1^{er} septembre, sous le titre : *Le Bataillon scolaire*. Le directeur de ce journal est un ancien capitaine du 35^e de ligne, M. Lévy.

D'après les dépêches parvenues, ce sont presque partout des conseillers généraux républicains qui ont été élus à la présidence de nos assemblées départementales.

C'est là un point essentiel sur lequel le gouvernement voulait s'appuyer pour connaître exactement l'opinion réelle qui domine dans la majorité des départements.

AFFAIRES DU TONKIN

Londres, 21 août.

On mande d'Haï-Phong au Standard, à la date du 18 août :

« L'escadre française ayant terminé ses préparatifs, partira probablement aujourd'hui dans la direction de Hué. Une autre escadre partie de Saïgon ralliera la première dans la baie de Tourane, au sud de Hué.

« Le commissaire général de la République française, M. Harmand, qui se trouve à bord du vaisseau amiral, est porteur d'un ultimatum adressé à la cour de Hué. Dans le cas où cet ultimatum serait rejeté, le blocus serait immédiatement proclamé. »

AFFAIRES D'ESPAGNE

Lisbonne, 20 août.

Plusieurs Espagnols se sont échappés de la place forte de Péniche, où ils étaient internés.

Madrid, 20 août.

Les autorités provinciales ayant été consultées sur l'opportunité de rétablir les garanties constitutionnelles, ont répondu qu'il fallait avant tout connaître dans tous leurs détails les travaux de l'Association républicaine des militaires et des autres Sociétés.

Le roi, en se rendant de Valence à Barcelone, s'est arrêté à Castellon de la Plana et Terragona, où les populations lui ont fait un accueil des plus chaleureux.

LE CHOLÉRA

Alexandrie 21 août.

Le nombre des décès cholériques a été hier de 31 à Alexandrie. Le fléau fait très peu de victimes parmi les Européens.

Le khédive continue à visiter frégamment les hôpitaux.

Les craintes qu'inspirerait la crue du Nil diminuent.

Le Caire 19 août.

On a constaté au Caire un seul décès cholérique.

Paris, 21 août

Suivant les dernières nouvelles d'Egypte, l'épidémie est en décroissance marquée dans tout le Delta : pour la journée de vendredi il n'a été constaté que 45 décès cholériques. Par contre, le choléra continue à sévir avec intensité dans la haute Egypte et à Alexandrie. Dans cette dernière ville, il y a eu vendredi 52 cas mortels.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CONSEIL GÉNÉRAL

RÉSULTAT DES VOTES DU 12 AOÛT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Canton de Castelnau.

Inscrits : 2,588. — Votants : 2,244. — Nuls : 94.
M. Limayrac, cons. 1,256 (Elu).
M. Mazelié, répub. 893

Canton de Catus.

Inscrits : 3,388. — Votants : 2,470. — Nuls : 142.
M. Brugalières, sans opinions connues 2,328 (Elu).

Canton de Lauzès.

Inscrits : 2,113. — Votants : 1,724. — Nuls : 38.
M. Cambres, orléaniste 1,686 (Elu).

Canton de Limogne.

Inscrits : 2,831. — Votants : 2,013. — Nuls : 81.
M. Pradines, sans opinions pré-cises 1,932 (Elu).

Canton de Luzech.

Inscrits : 3,918. — Votants : 3,377. — Nuls : 17.
M. Bergon, radical 1,704 (Elu).
Pagès Dupont, cons. 1,656

Canton de Montcuq.

Inscrits : 3,020. — Votants : 2,588. — Nuls : 28.
M. Béral, radical 1,568 (Elu).
M. Saux, cons. 992

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Canton de Bretenoux.

Inscrits : 3,581. — Votants : 2,962. — Nuls : 64.
M. de Pradelle, cons. 1,527 (Elu).
M. Vital, calmoniste 1,364

Canton de Cajarc.

Inscrits : 2,323. — Votants : 1,932. — Nuls : 132.
M. Duphénéux, orléaniste 1,213 (Elu).
M. Boudou, radical 587

Canton de Lacapelle-Marival.

Inscrits : 3,796. — Votants : 3,348. — Nuls : 23.
M. Fraysse, rép. calmoniste 1,734 (Elu).
M. Laparra, répub. 1,591

Canton de Saint-Céré.

Inscrits : 3,617. — Votants : 2,651. — Nuls : 85.
M. de Lamaze, cons. 1,605 (Elu).
M. Soulhac, répub. 961

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Canton de Gourdon.

Inscrits : 3,505. — Votants : 2,964. — Nuls : 22.
M. Calmeilles, répub. 1,749 (Elu).
M. de Gozon, cons. 1,193

Canton de Labastide-Murat.

Inscrits : 2,218. — Votants : 1,562. — Nuls : 83.
M. le comte Murat 1,479 (Elu).

Canton de Martel.

Inscrits : 3,520. — Votants : 2,522. — Nuls : 333.
M. Lachièze, radical 2,189 (Elu).

Canton de Payrac.

Inscrits : 1,852. — Votants : 1,359. — Nuls : 207.
M. le baron Dufour, cons. 1,152 (Elu).

Canton de Saint-Germain.

Inscrits : 2,388. — Votants : 1,971. — Nuls : 99.
M. Bouyé, cons. 1,018 (Elu).
M. Ganiayré 854

Conseil d'arrondissement.

(Cahors Sud).

Inscrits : 2,756. — Votants : 1,281. — Nuls : 31.
M. Valette 1,250 (Elu).

Canton de Castelnau.

Inscrits : 2,588. — Votants : 2,245. — Nuls : 88.
M. Ruffié, cons. 1,202 (Elu).
M. Tailhade, répub. 955

Canton de Catus.

Inscrits : 3,868. — Votants : 2,461. — Nuls : 19.
M. Perboyre..... 2,362 (Elu).

Canton de Cazals.

Inscrits : 2,288. — Votants : 1,439. — Nuls : 7.
M. St-Roch Veissy..... 1,432 (Elu).

Canton de Limogne.

Inscrits : 2,831. — Votants : 2,012. — Nuls : 60.
M. Couderc..... 1,952 (Elu).

Canton de Puy-l'Evêque.

Inscrits : 4,043. — Votants : 1,930. — Nuls : 45.
M. Montmayou..... 1,885 (Elu).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Canton de Bretenoux.

M. Vernejoul..... 1,911 (Elu).

Canton de Cajarc.

Inscrits : 2,323. — Votants : 1,194. — Nuls : 137.
M. Duffour.....
M. Devic..... (ballottage).

Canton de Figeac (Est).

M. Vival..... 2,464 (Elu).

Canton de Saint-Céré.

M. Martin..... 1,910 (Elu).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Canton de Gramat.

M. Lalé..... 1,816 (Elu).

Canton de Labastide-Murat.

M. Guyot de Camy..... 1,470 (Elu).

Canton de Martel.

Inscrits : 3,526. — Votants : 2,542. — Nuls : 161.
M. Laplagne..... 4,471 (Elu).
M. Lachèze..... 910

Canton de Saint-Germain.

M. Lacaze, cons..... 1,003 (Elu).
M. Cocula, répub..... 867

Canton de Salviac.

M. Couderc, cons..... 1,257 (Elu).

M. Dufour, conseiller sortant, a été élu dimanche dernier, conseiller d'arrondissement pour le canton de Cajarc.

Discours de M. Graux, préfet du Lot

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DES ÉCOLES LAÏQUES

« Mesdames, Messieurs,
» Mes chers enfants,

» Lorsque M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu m'inviter à présider cette solennité, j'ai accepté de grand cœur, heureux de l'occasion qui m'était offerte de donner aux écoles laïques de la ville de Cahors et aux excellents maîtres et maîtresses qui les dirigent un témoignage public de ma sympathie. Je ne connais pas, d'ailleurs, de fêtes plus touchantes ni d'un plus haut enseignement que ces réunions de familles où chacun de nous apporte ce qu'il a de meilleur en lui, où les parents, oublieux un instant du labeur quotidien et des charges de la vie, s'abandonnent à la joie sans mélange, au légitime orgueil d'assister aux premiers succès de leurs enfants ; où ceux-ci apprennent tout le prix du travail et l'estime qui en est la récompense. C'est pourquoi ces fêtes sont si populaires ; elles concourent à l'amélioration morale de tous : les parents s'y retrempe dans ce qu'ils ont de plus cher et s'étonnent de retrouver des forces qu'ils croyaient épuisées ; les enfants y sentent s'éveiller, pour la première fois, au fond de leur âme, les délicatesses de la conscience et le sentiment de la responsabilité.

» Ainsi se forme la précieuse alliance de la famille et de l'école. Il n'y a pas dans toute notre vie de plus noble sujet d'application que celui-là. Il n'y en a pas qui réponde mieux aux fortifiantes émotions du foyer domestique ; il n'y en a pas qui traduise, avec plus de fidélité, cette indéfinissable impression de tendresse et d'espérance qui monte au cœur de l'homme et de la femme, quand ils voient grandir le fruit de leur amour, quand ils rêvent aux destinées qui l'attendent, et quand, les larmes de la joie dans les yeux, ils se disent, par un éloquent serrement de main, qu'ils sacrifieraient volontiers leur propre existence pour lui assurer le bonheur et la tranquillité dans le travail et dans l'honneur.

» On l'a dit souvent, on ne saurait trop le répéter : la France républicaine n'a pas d'intérêt plus élevé, d'affaire plus pressante que d'organiser, de poursuivre sans relâche l'instruction, l'éducation de la jeunesse, à tous les degrés. Il n'y a rien dans la politique qui doive passer avant les questions vitales de l'affranchissement de l'homme par la science et de la reconstitution de la patrie par des générations nouvelles de Français plus éclairés et plus libres. Nos pères de l'immortelle Révolution avaient bien compris la nécessité de l'éducation populaire ; voici ce qu'édictait la Convention, le 17 novembre 1794 : « Les jeunes citoyens qui n'auront pas fréquenté les écoles » seront examinés en présence du peuple à la fête de la Jeunesse, et s'il est reconnu qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes les fonctions publiques. » Je souhaiterais, pour ma part, maintenant que nous sommes en pos-

session du suffrage universel, qu'ils fussent écartés des urnes.

Mirabeau avait déjà prononcé ce mot sanglant : « Ceux qui veulent que le paysan ne sache ni lire ni écrire se sont fait, sans doute, un patrimoine de son ignorance. » Mais ils ne savent pas que lorsqu'on fait de l'homme une bête brute, l'on s'expose à le voir à chaque instant se transformer en une bête féroce. »

» Oui, tout ce qui touche à l'instruction doit être l'objet incessant de nos efforts. C'est par la France et pour la France que nous devons élever nos enfants ; et ce sera l'honneur éternel de ce gouvernement d'avoir su associer dans cette question du relèvement national, les deux sentiments qui touchent le plus profondément le cœur de l'homme généreux : le sentiment de la famille et le sentiment de la patrie.

» Aussi bien, — il est utile de le redire, pour vous, pour ces maîtres et pour ces maîtresses si dévoués, pour ces jeunes enfants, — vos écoles sont laïques, c'est-à-dire qu'elles sont faites à l'usage d'une société définitivement émancipée du joug des superstitions et des préjugés, jalouse de son indépendance intellectuelle et morale. Soyez fiers de ce beau nom et s'il arrivait que, sous l'empire de préoccupations inavouables, quelque esprit arriéré cherchât à en dénaturer le sens, répondez sans crainte que vous n'êtes les prêtres d'aucune religion, mais les artisans d'une œuvre de civisme et que votre enseignement a pour base le culte de la famille et le culte de la patrie. Au surplus, qu'il vous suffise de savoir que la France républicaine vous suit d'un œil attentif, qu'elle vous est reconnaissante et qu'elle vous honore parce que vous travaillez à lui faire d'honnêtes femmes et de bons citoyens.

» D'honnêtes femmes et de bons citoyens ! N'est-ce donc rien ? Des femmes qui soient la joie et l'honneur du foyer domestique, qui n'aient d'autre ami, d'autre conseiller que l'époux dont elles allègent le fardeau en en prenant leur part, qui l'encouragent dans les résolutions viriles et qui, devenues mères, n'aient plus d'autre ambition que de créer des fils à l'image paternelle, des filles qui leur ressemblent. De bons citoyens ! C'est un mot que l'on emploie souvent, mais que l'on ne comprend pas toujours. On n'est bon citoyen, mes chers amis, qu'à la condition de n'avoir rien négligé pour cultiver son intelligence, de s'être fait une haute idée de l'honneur, de se respecter soi-même en toute circonstance et de respecter autrui, de se dévouer aux êtres dont on a la charge, d'aimer son pays jusqu'à la mort, d'être fidèle à la parole donnée, de ne rechercher que le beau, le bien, le vrai, de ne haïr que le mensonge et l'injustice.

» On ne vous enseigne pas autre chose dans vos écoles ; c'est là ce que vous trouvez à chaque page dans vos manuels civiques, objet de tant de vaines controverses, de tant d'attaques passionnées. Ne vous lassez pas de les lire, ils vous apprendront que l'homme serait bien peu de chose s'il ne vivait que pour lui-même, que s'il a des droits, il a aussi des devoirs et que le premier de tous, c'est d'être bon, c'est de vivre non pour soi, mais pour autrui parce que la société est au-dessus de l'individu, parce que l'humanité commande que les personnalités s'abaissent devant elle pour le bien général.

C'est ainsi que pensait le grand citoyen, l'ardent patriote qu'un destin cruel nous a ravi au début de cette année et dont l'image se dressera bientôt au-dessus de notre vieille cité, non plus en deuil ainsi qu'elle apparaît encore, qu'elle apparaîtra toujours dans nos cœurs attristés, mais comme la personnification rayonnante et sublime de la patrie française, prête à donner son dernier souffle pour son indépendance et pour sa liberté.

Il m'est bien permis de vous parler de Gambetta dans ces lieux à jamais sacrés qui l'ont vu enfant, comme vous l'êtes, comme vous ardent au plaisir, mais déjà se prenant parfois à songer et cherchant à sonder l'avenir qui devait être pour lui si vaste quoique si court, si glorieux et si terrible.

Il était bon, de cette inépuisable bonté, qui n'appartient qu'aux êtres forts. On ne pouvait l'approcher sans l'aimer et, dès qu'on l'avait aimé on ne s'en détachait plus. Combien l'ont offensé dont il ne s'est souvenu que pour les combler de ses bienfaits ! Son vœu le plus cher était de voir réunis sous les plis du drapeau national qu'une main pieuse devait sitôt étendre sur son cercueil, tous les fils réconciliés de la noble et pauvre France.

Il aimait à nous répéter à tous, aux compagnons des anciennes luttes comme aux nouveaux venus : « Ouvrez vos rangs le plus large possible ; apprenez à vous estimer les uns les autres ; ne repoussez personne, car un parti qui ne se recrute pas est un parti d'avance vaincu ; gardez-vous du doute injurieux qui se pare trop souvent du nom de prudence ; n'éternisez pas vos querelles....

sinon, quand reviendront les heures périlleuses que le temps ramène toujours, vous vous sentirez impuissants, parce que vous ne vous connaîtrez pas, que vous aurez semé les rancunes et que votre adversaire, ennemi du dedans ou du dehors, vous trouvera dispersés. »

Voilà comme il parlait, et moi, mes chers enfants, à qui il a été donné de recevoir les leçons d'un tel maître, je vous dis à mon tour : Quand vous aurez grandi, quand nous vous aurons cédé la place, vous ne vous entendrez pas sur toutes choses puisque déjà vous n'êtes pas toujours d'accord ; mais, je vous en supplie, faites comme aujourd'hui, terminez vos luttes en vrais et braves camarades, par une franche poignée de main ; ne brisez jamais le lien que l'école aura créé entre vous ; n'oubliez pas surtout que toutes les écoles sont solidaires les unes des autres, puisque dans toutes on enseigne le dévouement à l'humanité, le sacrifice à la patrie et le respect de la loi. Vous contribuerez ainsi, dans la mesure de vos forces, à créer sur des bases indestructibles la grande famille démocratique, par la fraternité du devoir accompli et à réaliser le vœu de Gambetta.

Il en est des nations et des Républiques, comme des fortes familles : c'est l'amour qui les fonde et qui les consolide ; jamais la haine.

Il s'est glissé quelques erreurs dans le discours de M. Lurgue, publié dans notre dernier numéro. Nous nous faisons un devoir de les rectifier.

- 4^e Alinéa. — Lire : qui ne se piquait pas.
- 6^e Al. — Flexible au lieu de mobile.
- 7^e Al. — Vénéré au lieu de vénérable.
- 9^e Al. — Sous l'impulsion au lieu de toute l'impulsion.
- 11^e Al. — L'activité féconde au lieu de l'activité la plus féconde.
- 12^e Al. — Mains au lieu de maisons.
- 14^e Al. — Compléter vos premières études au lieu de contracter vos etc.
- 16^e Al. — Retournez-vous au lieu de tournez-vous.
- Avant-dernier alinéa. — Fixée au lieu de piquer.
- Dernier alinéa. — Je ne mets rien au-dessus au lieu de je mets au-dessus.

CONCOURS AGRICOLE DE FIGEAC

Tenu le 16 août dans la cour de la Gendarmerie

Bestiaux

TAUREAUX (étalons)

- Primes.
- 1^{re} de 150 fr. à M. Peligry Marc, de Linac.
 - 2^e de 120 fr. à M. Carayon Justin, de Viazac.
 - 3^e de 100 fr. à M. Bourgade V., de St-Jean-L.
 - 4^e de 80 fr. à M. Calmel Edmond, de Figeac.

VACHES (pleines ou suitées)

- Primes.
- 1^{re} de 120 fr. à M. Laval Pierre, de Figeac.
 - 2^e de 100 fr. à M. Bladou François, de Figeac.
 - 3^e de 80 fr. à M. Tersou Léopold, de Figeac.
 - 4^e de 70 fr. à M. Laborie Alexis, de Figeac.
 - 5^e de 60 fr. à M. Hug Antoine, d'Assier.

BÉLIERS

- Primes.
- 1^{re} de 40 fr. à M. Bourg Auguste, de Figeac.
 - 2^e de 30 fr. à M. Séguy Pierre, de Corn.
 - 3^e de 25 fr. à M. Fréjaville Louis, de Figeac.
 - 4^e de 20 fr. à M. Manilève J., de Capdenac.
 - 5^e de 15 fr. à M. Marty Jean, de Figeac.

VERRATS

- Primes.
- 1^{re} de 50 fr. à M. Borne Louis, de Soucirac.
 - 2^e de 40 fr. à M. I. de Fontenille, de Soucirac.

TRUIES

- Primes.
- 1^{re} de 60 fr. à M. Marty Antoine, de Béduer.
 - 2^e de 50 fr. à M. Bouscasse, J.-P., de Béduer.
 - 3^e de 40 fr. à M. Poujols J.-P., de Viazac.

Labourage

Concours à Marcilhac, tenu le 17 août

- Primes.
- 1^{re} de 40 fr., n° 21, M. Peyre P., de Vidailiac.
 - 2^e de 30 fr., n° 11, M. Delvert Ant., de Figeac.
 - 3^e de 30 fr., n° 3, M. Faurie A., de Bouziès.
 - 4^e de 25 fr., n° 24, M. Laurier B., de Gourdon.
 - 5^e de 20 fr., n° 4, M. Laurier J., de Gourdon.
 - 6^e de 20 fr., n° 23, M. Pradines, de Marcilhac.
 - 7^e de 20 fr., n° 8, M. Delcol Jean, de Cajarc.
 - 8^e de 20 fr., n° 20, M. Coldéfy, de Lab.-Murat.
 - 9^e de 20 fr., n° 22, M. Delvic J., de Bouziès.
 - 10^e de 15 fr., n° 10, M. Viguière, de Marcilhac.
 - 11^e de 15 fr., n° 2, M. Lasfargues de Marcilhac.
 - 12^e de 15 fr., n° 9, M. Fréjaville, de Cajarc.
 - 13^e de 15 fr., n° 16, M. Galches, de Larnagol.
 - 14^e de 15 fr., n° 17, M. Fagès L., de Brengues.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS

Prime d'encouragement de 30 fr. à M. Coldéfy, Joseph, constructeur-forgeron, à Labastide-Murat.

VIEUX SERVITEURS

Prime de 60 fr. à Bergougnoux Adrien, de Bio.
— de 40 fr. à Eabre J.-P., d'Issendolus.

Le jeune élève de l'École navale, M. Du Tillet, fils de M. Du Tillet, ancien trésorier-payeur-général à Cahors, dont nous avons annoncé les brillants succès aux examens de fin d'année de l'École, vient de trouver la mort dans les circonstances suivantes :

Une embarcation ramenant des élèves de l'École navale à bord du *Bougainville* a chaviré le long des bords de cette corvette. Malgré tous les secours portés avec la plus grande rapidité, deux élèves, MM. Du Tillet et Beauchamp, ont disparu. Les recherches ont continué toute la nuit sans succès.

Le fils Du Tillet n'avait que 17 ans et était élève de première division à l'École navale. Dernièrement, le commandant du *Borda* avait écrit à M. le comte Murat une lettre dans laquelle il faisait le plus grand éloge du jeune Du Tillet, qui était le modèle de l'École. — A. T.

Par ordonnance de M. le garde des sceaux, M. Amédée Cabade, conseiller à la cour d'appel d'Agen, a été nommé pour présider les assises du Lot (4^e trimestre).

C'est le 25 de ce mois que sont convoqués, comme on le sait, pour leur période de vingt-huit jours d'exercice, les réservistes des corps d'infanterie des classes 1874 et 1876.

Nous croyons devoir rappeler que les réservistes ont droit au quart de place en chemin de fer en présentant leur livret individuel.

On sait que l'ouverture de la chasse aura lieu le 26 août courant dans un certain nombre de départements parmi lesquels est compris celui du Lot. Les gares et stations de la compagnie d'Orléans sont autorisées à accepter les expéditions de gibier de provenance ou à destination de ces divers départements, pourvu que cette expédition n'ait pas à traverser, pour se rendre à destination, un département où la chasse n'est pas encore ouverte.

Nous lisons dans la *Revue du Poitou* :

« Ces jours derniers, les élèves d'une division du Lycée, sous la surveillance de M. Durand, censeur, prenaient leurs ébats dans le bassin des bains Richelieu, à la Rochelle, lorsque deux d'entre eux disparurent tout d'un coup.

» M. Durand n'hésita pas un seul instant à se jeter tout habillé à la mer, et il eut le rare bonheur de ramener sur le bord, sains et saufs, les deux imprudents.

» M. le censeur fut vivement félicité par tous les assistants. Cet acte de courage fait le plus grand honneur à M. Durand Timothée, notre compatriote. »

Le comte de Chambord

Paris, 22 août.

M. le professeur Vulpian, mandé de nouveau à Frohsdorf auprès du comte de Chambord, est parti ce matin de Paris par le train express de Vienne.

Klein-Wolkersdorf, 22 août.

Frohsdorf, 9 heures du matin. — Avennement ne s'est manifesté depuis hier soir dans l'état du comte de Chambord. Cependant le malade a recouvré l'usage de la parole, et ce matin il a adressé avec un grand calme, à chacun des membres de son entourage quelques mots d'adieu.

Le duc de Madrid, bien qu'à peine convalescent, a annoncé son arrivée à Frohsdorf.

Paris, 22 août.

Le marquis de Dreux-Brézé a reçu ce matin la dépêche suivante :

Neustadt, 22 août, 10 h. 30, mat.

Voici le bulletin médical du 22 août, huit heures du matin :

« Grâce à la diminution notable de douleurs dans la région épigastrique, la nuit a été plus calme. Le malade a dormi plusieurs heures. La faiblesse est toujours très grande et l'état reste aussi sérieusement inquiétant qu'hier.

» Signé : MAYER. »

Bourse de Paris.

Cours du 23 Août.

Rente 3 p. %	79.70
— 3 p. % amortissable	81.25
— 4 1/2 p. %	110.80
— 5 p. %	108.40

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.
Cahors, rue du Lycée, n° 40.

COMPTE DE DÉPÔTS

Aux conditions de la circulaire numéro 13,
Donnant un revenu fixe.

TABLEAU

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31
de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs par mois pour	500 francs déposés.
150 —	pour 1,000 —
300 —	pour 2,000 —
450 —	pour 3,000 —
600 —	pour 4,000 —
750 —	pour 5,000 et ainsi desuite.

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certaine rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n° 40, où la circulaire numéro 13 est tenue à la disposition des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chèque, doivent être effectués entre ses mains

quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution française. 22 vol. in-8°, accompagnés de 338 gravures hors texte et plus de 1,000 vignettes. Prix : 196 fr. payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de la France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution française, 63 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LAROUSSE (Pierre). — Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr. payables 20 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas départemental de la France de l'Algérie et des Colonies 106 cartes coloriées texte contenant la matière de 10 volumes in-4° Prix : 125 fr. payables 5 fr. par mois — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas universel de DUFOUR 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin 1 volume relié. Prix : 90 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement
du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1854

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse, — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des Cies de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N° 749, du 18 août 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Chevreul. Etudes sur le guano. — De Dampierre. Plantation de la vigne dans les sables. IV. — Gaudot. Bibliographie agricole. — Rozéray. Les applications du sulfure de carbone en agriculture. — Couverchel. Conditions pour faire un bon cultivateur. — Champin. Vignes américaines

hybrides. — Le Sénasqua. — Petit-Lafitte. Situation agricole dans la Gironde. — d'Ounous. Situation agricole. — Récoltes en terre. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Bibliographie agricole (6 fig.).

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits franco.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bousoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

**CHAMBRE GARNIE
A LOUER**

avenue de la gare n° 6.

**LE CAFÉ
DES
GOURMETS**

est composé des
meilleures sortes
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux bandes portant le nom:
TRÉBUCHET

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1^m 56; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS
DU LOT
CAHORS

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

**LA MORT
DU PHYLLOXÉRA**

LA VIGNE FRANÇAISE

SA RÉGÉNÉRATION POSSIBLE PAR UN PROCÉDÉ ÉMINEMMENT PRATIQUE ET À BON MARCHÉ

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, S^r de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu en grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLEGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.